

Benjamin Patenaude

From: Francois.Dupuis@mern.gouv.qc.ca
Sent: February-26-16 4:51 PM
To: Benjamin Patenaude
Cc: Roch.Gaudreau@mern.gouv.qc.ca; David.Saint-Pierre@mern.gouv.qc.ca; Francois.Martin@mern.gouv.qc.ca
Subject: RE: Demande du CCEK concernant la Politique sur la consultation des communautés autochtones du MERN

Bonjour M. Patenaude,

le MERN est d'accord pour rencontrer le CCEK afin de présenter le projet de politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier. Cependant, le calendrier de rencontres avec différentes communautés sur ce même sujet est déjà passablement plein pour le mois de mars 2016. Dans ce contexte, nous prévoyons disposer de plus de disponibilités en avril prochain. Nous pourrions donc poursuivre nos échanges en vue de convenir de coordonnées mutuellement acceptables pour la tenue de cette rencontre.

Je vous remercie.

François Dupuis
Directeur
Direction des affaires autochtones
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau C-422
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6254, poste 3098
francois.dupuis@mern.gouv.qc.ca
mern.gouv.qc.ca

De : Benjamin Patenaude [mailto:BPatenaude@krg.ca]
Envoyé : 25 février 2016 15:54
À : Dupuis, François (DAA)
Cc : Gaudreau, Roch (DDCAM)
Objet : Demande du CCEK concernant la Politique sur la consultation des communautés autochtones du MERN

Bonjour M. Dupuis,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et est régi par la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q 2, LQE) et la Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois (S.C. 1976-1979, c. 32). Il est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik auprès des gouvernements responsables (CBJNQ, al. 23.5.24 et 23.5.25). Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'Administration régionale Kativik et des villages nordiques.

Il est de notre compréhension que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a l'intention de rencontrer des organismes créé en vertu de la CBJNQ afin de recevoir leur commentaires concernant le développement de la politique sur la consultation des communautés autochtones du MERN. Les membres demandent à ce que le CCEK soit inclus lors des réunions visant les consultations concernant le Nunavik et aussi de profiter de l'occasion pour discuter d'avantage de ce sujet.

Cordialement,

Benjamin Patenaude
Secrétaire Exécutif
Comité consultatif de l'environnement Kativik
C.P. 930
Kuujuuaq, Q.C.
JOM 1C0
Téléphone :
(819) 964-2961 poste 2287
1-877-964-2961 poste 2287
Télécopieur: (819) 964-0694
Courriel: bpatenaude@krg.ca



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuuaq le 25 février 2016

Madame Christyne Tremblay
Administrateur provincial – Convention de la
Baie-James et du Nord québécois
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. Rene-Levesque Est,
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Évaluation environnementale applicable au projet de mine de fer Hopes Advance (Nunavik, Québec)

Madame,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), en tant qu'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), souhaite vous faire part de ses préoccupations à l'égard du projet de mine de fer Hopes Advance qui est prévu à proximité de la communauté Inuit d'Aupaluk. Le CCEK profite également de cette occasion pour vous soumettre ses recommandations visant à atténuer les difficultés que vivent les membres de cette communauté en rapport avec ce projet.

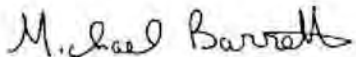
En premier lieu, il y a lieu de rappeler que le projet minier Hopes Advance envisagé par Oceanic Iron Ore Corp. fait l'objet de trois processus d'évaluation environnementale, soit le processus provincial d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de la CBJNQ, le processus d'examen de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE 2012) ainsi que le processus d'examen de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik. Outre le fait que l'application de trois processus d'évaluation environnementale à un seul projet crée une grande confusion au sein de la communauté d'Aupaluk, nous déplorons que le processus de la LCEE ait été privilégié au détriment de l'application du processus fédéral de la CBJNQ. Nous considérons en effet que ce dernier, en raison de la participation directe des Inuits, assure une meilleure prise en compte des impacts sociaux des projets sous évaluation. Afin de remédier à cette situation que nous estimons défavorable aux Inuits, les membres du CCEK s'interrogent sur la possibilité de faire appel aux mécanismes de substitution et d'équivalence identifiés à la LCEE pour faire en sorte que le processus provincial remplace le processus de la LCEE. L'application d'un tel mécanisme, dont la demande relève des gouvernements provinciaux, permettrait de réduire le nombre de processus applicables au projet, tout en privilégiant la participation des Inuits à l'évaluation de ses impacts environnementaux et sociaux. Dans cette perspective, nous demandons à connaître la réflexion de l'administrateur provincial quant à l'utilisation des mécanismes de substitution et d'équivalence de la LCEE.

Bureau du secrétariat du CCEK
C. P. 930, Kuujuuaq QC J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
Courriel : bpatenaude@krg.ca

Par ailleurs, le CCEK tient également à sensibiliser l'administrateur provincial à un autre aspect préoccupant du projet minier Hopes Advance, à savoir l'incertitude prolongée liée à la poursuite du projet. Le CCEK est informé que ce projet entraîne des impacts d'ordre psychosocial importants chez les membres de la communauté d'Aupaluk et ce, avant même sa concrétisation sous forme d'étude d'impact. De fait, depuis bientôt quatre ans, l'absence d'informations concrètes sur le projet tant de la part du promoteur que des gouvernements et l'attente interminable entourant son éventuelle réalisation, le tout combiné à la poursuite des travaux d'exploration minière à proximité d'Aupaluk donnent lieu à des spéculations de tout ordre et plongent la communauté dans une incertitude inacceptable. De plus, sachant que la directive provinciale nécessaire à la production de l'étude d'impact d'Oceanic Iron Ore Corp. n'est plus valide depuis septembre 2015, le CCEK se questionne sur les suites qu'entend donner le promoteur à son projet et conséquemment sur la position que prendra l'administrateur provincial vis-à-vis le renouvellement de sa directive et la poursuite de son évaluation environnementale.

Dans ces circonstances, le CCEK recommande à l'administrateur provincial de prendre les mesures nécessaires afin que la communauté d'Aupaluk soit clairement informée des démarches du promoteur quant à son projet minier Hopes Advance. De même, les membres du CCEK souhaitent obtenir des éclaircissements quant au devenir du projet et connaître, advenant le maintien du projet par Oceanic Iron Ore Corp, la position de l'administrateur provincial quant à la production d'une nouvelle directive et la poursuite de son évaluation environnementale et ce, en considération de la demande du CCEK relative aux mécanismes de substitution et d'équivalence identifiés à la LCEE.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Michael Barrett

cc Ron Hallman, Administrateur fédérale, Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Peter Jacobs, Président, Commission de la qualité de l'environnement Kativik



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑎᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

February 25, 2016

Christyne Tremblay
Provincial Administrator- James Bay
and Northern Quebec Agreement
Édifce Marie-Guyart, 30th Floor
675 boul. René-Lévesque East
Québec City, QC
G1R 5V7

Subject: Environmental assessment applicable to the Hopes Advance iron mining project

Dear Madam:

In its capacity as the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec pursuant to Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA)*, the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) wishes to share with you its concerns regarding the Hopes Advance iron mining project situated near the Inuit community of Aupaluk. At the same time, the KEAC would like to submit recommendations to mitigate the difficulties faced by the residents of this community in relation to the project.

To begin, it should be recalled that the Hopes Advance iron mining project proposed by Oceanic Iron Ore Corp. is subject to three environmental assessment procedures, i.e. the provincial environmental and social impact assessment and review procedure under the JBNQA, the federal procedure under the *Canadian Environmental Assessment Act (2012)*, and the review procedure under the *Nunavik Inuit Land Claims Agreement*. In addition to the fact that the application of these three environmental assessment procedures to a single project has generated a high degree of confusion among the residents of Aupaluk, the application of the federal procedure under the *Canadian Environmental Assessment Act* has regrettably been privileged over the federal JBNQA procedure. The KEAC is in particular of the opinion that the federal JBNQA procedure, which provides for direct Inuit participation, ensures more thorough consideration of the social impacts of projects subject to assessment.

In order to correct this situation that is unfair towards Inuit, the KEAC has examined the possibility of triggering the substitution and equivalence mechanism identified under the *Canadian Environmental Assessment Act*. Such an action, which must be requested by a provincial government, would permit the

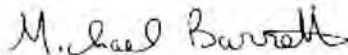
Office of the KEAC Secretariat
P.O. Box 930, Kuujuaq QC J0M 1C0
Tel: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca

application of the provincial procedure in lieu of the procedure under the *Canadian Environmental Assessment Act*, serving to reduce the number of procedures applicable to the Hopes Advance iron mining project and fostering the participation of Inuit in the environmental and social impact assessment. In this context, the KEAC wishes to be informed of the thinking of the Provincial Administrator regarding the possibility of triggering the substitution and equivalence mechanism identified under the *Canadian Environmental Assessment Act*.

The KEAC would also like to make the Provincial Administrator aware of a further concern, specifically the prolonged uncertainty surrounding the implementation of the Hopes Advance iron mining project. The KEAC has been informed that the project is having significant psychosocial impacts on the residents of Aupaluk, prior even to its description in an impact study. For close to four years, the lack of concrete details on the project originating from either the project proponent or the government, the never-ending wait for the project's implementation and ongoing mineral exploration near the community have given rise to all kinds of speculation, producing uncertainty in the community that is unacceptable. Given that the directive for the provincial impact study by Oceanic Iron Ore Corp. has not been valid since September 2015, the KEAC would like to be informed of the next steps envisaged by the project proponent for its project and the expected positions of the Provincial Administrator regarding a possible renewal of its directive and a continuation of the environmental and social assessment.

In light of the circumstances, the KEAC recommends that the Provincial Administrator ensure that the community of Aupaluk is clearly informed of the project proponent's intentions regarding the Hopes Advance iron mining project. As well, the KEAC would like to obtain information regarding the possible future of the project and, should Oceanic Iron Ore Corp. indicate its intention to continue with the project, the position of the Provincial Administrator regarding the production of a new directive and the continuation of its environmental assessment, taking into consideration the KEAC questions above regarding the triggering of the substitution and equivalence mechanism identified under the *Canadian Environmental Assessment Act*.

Sincerely,



Michael Barrett
Chairperson

c.c. Ron Hallman, Federal Administrator, James Bay and Northern Quebec Agreement
Peter Jacobs, Chairperson, Kativik Environmental Quality Commission

Office of the KEAC Secretariat
P.O. Box 930, Kuujuaq QC J0M 1C0
Tel: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca

Benjamin Patenaude

From: Benjamin Patenaude
Sent: February-25-16 10:51 AM
To: 'kambale.katahwa@acee-ceaa.gc.ca'
Subject: Question regarding the guidelines used in the CEAA's administrative documents for the approval of projects

Hello Mr. Katahwa,

At the 146th meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) which took place on December 3 and 4, 2015 in Quebec City, the members discussed the administrative documents used by the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) for the approval of projects specifically, Nunavik Nickel's marine infrastructure project in Deception Bay. The members would like to know which guidelines the CEAA follows for the authorisation of projects and how these guidelines are applied to your administrative documents.

Regards,

Benjamin Patenaude
Executive Secretary
Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC-CCEK)
P.O. Box 930
Kuuujuaq Q.C.
J0M 1C0
Tel:
(819) 964-2961 ext. 2287
1-877-964-2961 ext 2287
Fax: (819) 964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuuaq, le 11 février 2016

Monsieur John Turner
Sous-ministre délégué
Ministère de la Défense nationale
Édifice Major-Général George R. Pearkes
101, promenade du Colonel By
Ottawa ON K1A 0K2

OBJET : Restauration des stations radars abandonnées de la ligne Mid-Canada au Nunavik

Monsieur le Sous-Ministre délégué,

Créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des villages nordiques.

En mai 2012, le CCEK a transmis aux administrateurs fédéral et provincial de la CBJNQ un document intitulé *Travaux nécessaires à l'achèvement du projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada* qui retraçait l'histoire des sites de la ligne Mid-Canada, décrivait les activités de nettoyage réalisées et formulait des recommandations sur les travaux à faire pour améliorer la sécurité publique et mieux protéger l'environnement des 35 sites situés au Nunavik. Veuillez trouver ci-joint une copie de ce document.

Les sites de la ligne Mid-Canada continuent d'être une source d'inquiétudes pour les communautés cries, inuites et naskapiques qui utilisent ces territoires pour pratiquer leurs activités traditionnelles. Bien que des travaux de nettoyage aient été effectués dans le passé, ces communautés tiennent fermement à ce que ces sites soient complètement restaurés.

Bien que le CCEK ait reçu une réponse de l'administrateur provincial de même que plusieurs lettres de suivi depuis 2012, nous croyons qu'il est important de maintenir les communications entre toutes les parties concernées. En avril 2015, à la suite d'une demande de l'administrateur fédéral de la CBJNQ, le CCEK a

Secrétariat du CCEK

C. P. 930

Kuujuuaq QC J0M 1C0

Tél. : 819-964-2961, poste 2287

Fax : 819-964-0694

Courriel : bpatenaude@krg.ca



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

communiqué avec M. Jamie Pittfield, qui était à ce moment-là sous-ministre adjoint du ministère de la Défense nationale, pour faire avancer le dossier. Or, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse et demandons encore une fois une mise à jour de la part de votre ministère à l'égard de ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre délégué, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Michael Barrett

c. c. Jennifer Munick, présidente, ARK

Secrétariat du CCEK
C. P. 930
Kuujuaq QC J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste 2287
Fax : 819-964-0694
Courriel : bpatenaude@krg.ca



ᑲᑎᑕᑦ ᑦᑕᑎᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

February 11, 2016

John Turner
Associate Deputy Minister
Department of National Defence
Major-General George R. Pearkes Building
101 Colonel By Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

SUBJECT: Restoration of Mid-Canada Line sites in Nunavik

Mr. Turner,

Established under Chapter 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA), the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) is a consultative body to responsible government, regional and local authorities in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. In this regard, it is the preferential and official forum for the governments of Canada and Quebec as well as the Kativik Regional Government (KRG) and Nunavik's Northern Villages.

In May 2012, the KEAC sent both the Federal and Provincial Administrators of the JBNQA a document entitled *Work Necessary to Complete the Mid-Canada Line Cleanup Project* which outlines the history of the Mid-Canada Line sites, past cleanup efforts and recommendations for further remediation work necessary to improve public safety and to better protect the environment on the 35 sites located in Nunavik. Please find enclosed a copy of this brief for your review.

The Mid-Canada Line sites remain of particular concern to Cree, Inuit and Naskapi communities who use these areas for traditional activities. Although some restoration has been realized in the past, these communities remain firmly committed to the complete rehabilitation of the sites.

Office of the KEAC Secretariat
P.O. Box 930
Kuujuaq, QC. J0M 1C0
Tel.: 819-964-2961 extension: 2287
Fax : 819-964-0694
Email : bpatenaude@krg.ca



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Although the KEAC received an official response from the Provincial Administrator, including several follow-up correspondences since 2012, we feel it is important to maintain communication between all parties involved. In April 2015, upon the request of the Federal Administrator, the KEAC contacted Mr. Jamie Pittfield, who at that time was the Assistant Deputy Minister of the Department of National Defence, regarding this file. We continue to await a response and are again requesting an update from your office concerning this issue.

Respectfully yours,

Michael Barrett
Chairperson

cc. Jennifer Munick, Chairperson, KRG

Office of the KEAC Secretariat
P.O. Box 930
Kuujuaq, QC, J0M 1C0
Tel.: 819-964-2961 extension: 2287
Fax : 819-964-0694
Email : bpatenaude@krg.ca